



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **29 novembre 2010**

Délibération n° 2010-1846

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Institut Aspen France pour son programme d'actions 2010

service : Direction des relations internationales

Rapporteur : Monsieur Daclin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 19 novembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 1er décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne J.C., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Bousson (pouvoir à M. Lyonnet), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Longueval), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

Séance publique du 29 novembre 2010**Délibération n° 2010-1846**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Institut Aspen France pour son programme d'actions 2010**

service : Direction des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Centre international d'échange et de réflexion, créé en 1983, sur le modèle du Aspen Institute fondé en 1949, dans le Colorado, l'Institut Aspen France, association de type loi 1901, a pour vocation de promouvoir la réflexion des décideurs sur les grands enjeux contemporains et de les aider à concevoir et à proposer des politiques dans le respect des valeurs humanistes. Associé au réseau des Instituts Aspen implantés aux Etats-Unis, au Japon, en Inde, en Allemagne et en Italie, l'Institut Aspen France s'affiche comme un organisme non partisan, autonome et à but non lucratif.

Il fonctionne comme un forum international où se rencontrent régulièrement, sur un pied d'égalité, des responsables économiques et politiques, des représentants d'organisations syndicales, des associations, des universitaires et des personnalités des médias.

S'appuyant sur un réseau large et diversifié, l'Institut s'ouvre régulièrement à de nouveaux partenaires. Il contribue à la notoriété et au rayonnement de la métropole lyonnaise à travers ses programmes et ceux de son réseau international, en valorisant les personnalités et réalisations remarquables de la région lyonnaise.

Les programmes annuels qui portent sur les grandes évolutions de l'environnement international sont élaborés avec le support de grands témoins français ou étrangers. Ils s'articulent autour de :

- conférences internationales,
- rencontres régionales,
- séminaires ou voyages d'études.

L'Institut Aspen France a transféré son siège à Lyon, en 1994, sous l'impulsion de son président, monsieur Raymond Barre, qui avait pressenti qu'il pouvait devenir un instrument privilégié de rayonnement international pour l'agglomération et sa région.

C'est depuis cette date, et pour ce motif, que le fonctionnement de sa structure permanente est assuré dans le cadre d'un partenariat avec les collectivités territoriales de l'agglomération lyonnaise et de la région Rhône-Alpes. Le coût des manifestations étant, par ailleurs, couvert depuis 2004 par des recettes privées.

L'Institut Aspen France intervient sur les questions relevant de la sphère économique et participe, ainsi, à l'animation et à la valorisation de la communauté économique de la Communauté urbaine. Dans le cadre des séminaires de "leadership", il donne lieu à l'émergence de futurs dirigeants issus du territoire de la métropole lyonnaise.

Le bilan de l'action en 2009

Par délibération n° 2009-1145 du 30 novembre 2009, le conseil de Communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € au profit de l'association Institut Aspen France.

En 2009, l'Institut Aspen France a organisé 33 manifestations, ce qui représente environ 3 manifestations par mois hormis les périodes de vacances, rassemblant près de 1 500 personnes de tous horizons : dirigeants d'entreprises, élus politiques, responsables associatifs, universitaires, artistes, français et étrangers.

La moitié des manifestations organisées en 2009 a eu lieu sur le territoire de la Communauté urbaine, dont :

- plusieurs conférences thématiques : "La France qui se réinvente", "Déclin ou réinvention : où en est la France ?", "Que peut faire l'Occident face aux fondamentalismes religieux ?" et "Média et décideurs : liaisons dangereuses ?",
- organisation du Forum Europe-India dialogue, les 12 et 13 mars, sous forme de débats en présence de dirigeants d'entreprises, de responsables politiques et administratifs et d'universitaires,
- la réception de son Excellence Kong Quan, ambassadeur de Chine, en septembre 2009.

Au-delà de la présence physique des participants aux manifestations, la rénovation du site internet a permis de passer de 100 à 700 visiteurs par jour.

Le programme d'actions 2010

En 2010, l'Institut Aspen France a programmé 32 manifestations destinées à des personnes de tous horizons : dirigeants d'entreprises, élus politiques, responsables associatifs, universitaires, artistes français et étrangers.

Les thématiques traitées en 2010 à l'occasion de ces rencontres et débats sont les suivantes :

- la moralisation du capitalisme et les enseignements de la crise (débat avec Michel Camdessus, Claude Beabar) ;
- le Grand emprunt (débat avec Alain Juppe) ;
- scénarios stratégiques pour l'Euro et l'Europe en aval de la crise grecque (Jacques Delpha) ;
- la santé dans 10 ans ;
- réflexion sur la prospective ;
- voile intégral : croisement religion, politique et société (Patrick Weil et André Gerin) ;
- la paix au Proche Orient (Elie Barnavi) ;
- la situation dans les Banlieues (Maire de Sarcelles) ;
- conférence internationale sur les relations Europe-Afrique ;
- l'expertise française à l'international ;
- relations Europe-Japon ;
- séminaire annuel sur le leadership scientifique.

Les principales opérations de l'Institut Aspen France sur l'agglomération lyonnaise en 2010

- plusieurs conférences thématiques : "Le Grand emprunt, les priorités nationales d'investissements et la recherche d'un nouveau modèle de croissance", "Les enseignements de la crise économique et financière, l'éthique du capitalisme", "Smart Planet : ville durable : Sciences et technologies"

- un débat sur "Un an de présidence Obama" en présence de son Excellence Charles Rivkin, ambassadeur des Etats-Unis en France,

- une réunion du Club de la communauté internationale de Lyon sur le thème "L'économie grise dans 10 ans".

Le budget de l'Institut Aspen France, prévu à l'équilibre pour l'année 2010, s'élève à 912 310 €, dont 438 310 € de cotisations des membres actifs et 123 000 € provenant des collectivités locales.

Dépenses	(en €)	Recettes	(en €)
Salaires et charges	362 000 €	Subvention collectivités territoriales	123 000 €

Provisions litiges	30 000 €	- <i>Conseil général du Rhône</i>	72 000 €
Fonctionnement, loyers, déplacements	80 000 €	- <i>Communauté urbaine de Lyon</i>	20 000 €
Communication	25 000 €	- <i>Ville de Lyon</i>	20 000 €
Honoraires	15 500 €	- <i>Ville de Grenoble</i>	11 000 €
Conseil de surveillance, assemblée générale et Board Aspen	2 000 €		
Frais bancaires	500 €	Cotisations membres actifs	438 310 €
Abonnements - cotisations	3 000 €	Amis d'Aspen	25 000 €
taxes foncières et autres taxes	1 000 €		
Autres frais divers	1 000 €		
Amortissements	6 000 €		
Sous-total charges de structure	526 000 €	Sous-total produits de structure	586 310 €
Coûts programmes thématiques	207 000 €	Produits programmes thématiques	201 000 €
Coûts programmes leadership	155 000 €	Produits programmes leadership	125 000 €
Coûts Club discussion	15 000 €		
Sous-total coûts activités	377 000 €	Sous-total produits activités	326 000 €
Sous-total coûts	903 000 €	Sous-total produits	912 310 €
Résultat			9 310 €

Compte tenu de l'apport de l'Institut Aspen France en termes de positionnement international et de développement économique pour la Communauté urbaine, il est proposé au Conseil d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € dans le cadre d'une convention annuelle à approuver avec l'association Institut Aspen France pour 2010 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de l'association Institut Aspen France dans le cadre de son programme d'actions pour 2010,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'Institut Aspen France définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 657 480 - fonction 04 - opération n° 2030.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 décembre 2010.